



CONCLUSION



Comme nous l'avons vu à travers ce livre, **l'accessibilité n'est pas une technologie complexe** à mettre en application. Elle est loin de ne concerner que les personnes handicapées et **tous les internautes sans distinction gagnent à naviguer sur un site traité pour être accessible.**

Ses intérêts sont multiples pour améliorer la qualité des pages Web : lisibilité, clarté de l'information, ergonomie générale, etc.

Les résultats induits par les respects des normes de l'accessibilité **sont immédiats et nombreux** : amélioration de votre référencement, augmentation du nombre de visiteurs et du trafic sur vos pages, etc. *Alors face à tant d'avantages, comment expliquer que l'accessibilité du Web ne soit pas mieux prise en compte dans notre pays ?*

À cette question, il n'y a à notre avis qu'une seule réponse possible : **la méconnaissance des problématiques de l'accessibilité.**

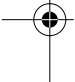
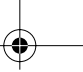

Trop de gens et notamment de responsables de tous niveaux (politiques, fonctionnaires et responsables de services publics, chefs d'entreprises et responsables associatifs) ignorent encore que le Web et, plus généralement, les contenus numériques peuvent être rendus accessibles aux personnes souffrant de handicaps, signe évident du fossé qui isole les personnes handicapées du reste de la population dans notre pays.

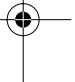

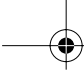
L'année 2003 est particulière à ce sujet. « Année européenne des personnes handicapées¹ », 2003 a permis que de nombreux projets voient le jour, entraînant ainsi une plus grande mobilisation des médias autour de la notion d'accessibilité, numérique notamment.

Un effort d'information des populations reste encore à fournir et les journalistes tiennent ici une responsabilité importante.

L'accessibilité a aussi été présentée comme un des grands chantiers du Président de la République. La volonté de rendre l'accessibilité de l'information numérique obligatoire dans le cadre de la

1. <http://www.eypd2003.org/eypd/index.jsp>



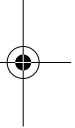
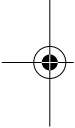


refonte de la loi de 1975 pour les personnes handicapées en est la manifestation la plus tangible.

Il reste à espérer que ce cadre légal prendra réellement forme et trouvera des applications concrètes et suivies sur le terrain.

Pour que la problématique de l'accessibilité soit connue, débattue et concrètement appliquée, il faut selon nous passer par deux étapes.

I IMPOSER L'ACCESSIBILITÉ EN AMONT, EN INFORMANT LES FUTURS ACTEURS DU WEB DE LA NÉCESSITÉ DE RESPECTER L'ACCESSIBILITÉ



C'est-à-dire dans les écoles d'informatique et de multimédia, dans les centres de formation préparant aux métiers du Web, dans les IUT informatiques ou, même, dans les universités plus généralistes ou les grandes écoles qui forment les futurs responsables qui auront un jour à aborder la dimension Internet dans leur métier.

Il semble en effet totalement incohérent qu'un étudiant dont la formation consiste à développer des sites Web n'ait pas au programme ne serait-ce que quelques heures de cours destinées à le sensibiliser à la problématique de l'accessibilité !

Un programme de sensibilisation doit sans doute ici être mis en place en collaboration avec l'Éducation nationale.

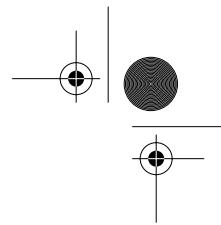
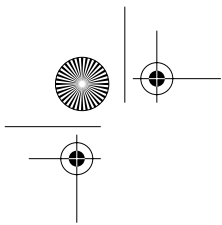
II IMPOSER UN CADRE LÉGAL PLUS CONTRAIGNANT

C'est le projet en cours mené par l'actuel gouvernement dans le cadre de son projet de « République numérique ».

Il nous semble que, dans le cadre de ce projet, certains points devraient être renforcés pour s'assurer que la loi sera réellement mise en application.

- *Exiger que soit respectées au minimum les règles de niveau I définies par la WAI² pour tout nouveau site relevant de l'État ou*

2. Un « cahier des charges accessibilité » simple et pratique doit être rédigé et serait joint systématiquement à tous les cahiers des charges Web.



du service public en général. Des moteurs automatiques de contrôle (type Bobby Approved), même s'ils ne sont pas parfaits, permettraient facilement de surveiller l'application de cette règle, sans avoir besoin de mettre en place tout un bataillon de « techniciens-surveillants ».

- *Instaurer une clause préférentielle dans les commandes publiques comme c'est déjà le cas aux États-Unis.*
- *Imposer un calendrier, avec un délai maximum raisonnable, pour que des versions accessibles des sites publics actuellement en ligne soient mises en place.*

Parmi les grands médias qui font notre société quotidienne, la télévision, la radio, la presse écrite ou même le cinéma, aucun n'a la capacité de se rendre pleinement accessible face à la multitude des handicaps rencontrés.

Seul Internet a aujourd'hui la capacité d'être accessible à tous. De cette capacité dépend simplement la mobilisation quotidienne de tous ceux qui ont un rôle à jouer dans l'évolution de ce média.

À terme, nous espérons donc que ce livre va contribuer à la prise de conscience d'un fait très simple ; développer un site accessible n'est pas plus compliqué, pas plus onéreux et pas moins graphique que de créer un site Web qui ne l'est pas...

